

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 013-1329/15/CC

■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'opération soutenir les Plans de Déplacements Inter-Entreprises

DEESV 15/13733/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le 22 juin 2009 par délibération n° DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Le PCET fixe les objectifs de MPM en termes de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, de diminution des consommations d'énergies et de production des énergies renouvelables.

Il ressort du diagnostic des émissions de GES réalisé en 2014 sur des chiffres 2011 que le secteur des transports est le premier secteur le plus émetteur de GES (30%).

Afin de diminuer ces émissions et dynamiser les démarches exemplaires portées par les acteurs locaux sur le territoire de MPM, l'autorisation de programme « Fonds de concours - Aide aux plans de déplacements Inter Entreprises » a été créé par délibération n° DTM 013-25/09/15 CC du 22 mars 2013, pour un montant initial de 50 000 euros.

Dans le cadre de l'action 9.5 de son PCET "soutenir les Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE)", MPM a souhaité favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent pour réaliser un Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE), par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDIE, permet à MPM de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables. Ces actions sont également en adéquation avec le plan d'actions du Plan de déplacements urbain 2013-2023 de MPM.

MPM entend ainsi notamment :

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité, engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes et ambitieuses,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés, dans le temps,
- proposer une valeur ajoutée à l'offre d'implantation des entreprises sur les zones d'activités aménagées par MPM, en assurant une offre en mobilité durable pour les déplacements des salariés,
- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative à l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Grace à cette opération plusieurs démarches de PDIE ont pu être aidées. Elles sont portées par les associations d'entreprises, dont certaines ont déjà pu développer des actions complémentaires en faveur de la mobilité durable et pour la promotion des transports en commun :

- création de plateformes de covoiturage, plans d'actions pour la sécurisation des cheminements piétons, diagnostics sécurité pour les déplacements des salariés, mis en place d'un système de location courte durée de véhicules électriques en autopartage, services à la mobilité ;
- optimisation de la desserte en transport en commun des sites (lignes et arrêts), études pour des cheminements piétons sécurisés, déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- organisation d'événementiels et de campagne de sensibilisation à la mobilité durable, enquêtes locales de déplacements, capitalisation des expériences et mutualisation des solutions entre acteurs, production de données cartographiques, animation de réseaux d'acteurs, etc.

Depuis 2012, année d'approbation du PCET, les émissions de GES sur le territoire de MPM ont diminué de 5,8 % et afin de continuer à soutenir des projets ambitieux et atteindre l'objectif fixé à 2020, il est proposé la revalorisation de l'autorisation de programme pour cette opération d'un montant de 170 000 euros TTC.

En effet, plusieurs demandes de subventions ont été déposées auprès des services de MPM et cette augmentation d'autorisation de programme permettrait de maintenir une dynamique vertueuse sur le territoire.

L'attribution de cette autorisation permettrait notamment de soutenir des engagements existants ainsi que des démarches en devenir, et porterait le montant de l'autorisation de programme totale de 50 000 euros TTC à 220 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire 99-533 du 25 juin 1999 ;
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la loi politique énergétique (Loi POPE) ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 relative aux « Modalités d'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial – Préfiguration du Plan Climat-Energie Territorial – Bilan carbone - Définition des objectifs – Elaboration et mise en œuvre du programme d'actions demande de subvention » ;
- La délibération n° DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat-Energie Territorial de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° DTM 013-25/09/15 CC du 22 mars 2013 relative à la création et l'affectation d'une autorisation de programme « Fonds de concours - Aide aux plans de déplacements Inter Entreprises » dans le cadre du PCET.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

- Qu'il convient de poursuivre la mise en œuvre des actions du Plan Climat-Energie Territorial afin de valoriser les démarches volontaires et exemplaires des acteurs du territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, notamment dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives,
- Le plan d'actions du Plan de déplacements urbains,
- Les pistes d'actions préconisées par le Bilan environnemental des déplacements de MPM,
- L'engagement de MPM, par ses missions de conseil en mobilité et de préventions des risques routiers pour les salariés,
- Les actions de MPM en faveur du développement économique de son territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation pour l'opération « Fonds de concours - Aide aux plans de déplacements Inter Entreprises » d'un montant de 170 000 euros TTC portant le montant de l'autorisation de programme totale de 50 000 euros TTC à 220 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : OPI : 2013/00046 – Sous-Politique : G 610 – Nature : 20421 — Fonction : 833.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 50 000 euros TTC

Année 2016 : 70 000 euros TTC

Année 2017 : 70 000 euros TTC

Année 2018 : 28 500 euros TTC

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015